



CHARTRE DU CLUB DE BASKET

« LES MOUETTES DE L'ATLANTIQUE »

L'adhésion au Club des Mouettes de l'Atlantique engage chaque licencié à participer à la vie du Club (arbitrage, table de marque, responsable de salle). Le paiement de la cotisation est obligatoire. Les licenciés qui ne respecteront pas cette Charte pourront être sanctionnés par le Bureau du Club.

ENGAGEMENTS DES PARENTS

- Amener et reprendre son enfant à l'heure et s'assurer de la présence de l'encadrement
- Prévenir l'entraîneur en cas d'absence de son enfant
- Respecter les officiels, les adversaires et les entraîneurs
- Faire attention à ses paroles sur le coach ou sur le joueur qui peuvent blesser
- Comprendre que le jeu prime sur l'enjeu
- Respecter le planning proposé par le responsable d'équipe : déplacements, tenue du bar. Se faire remplacer par un autre parent en cas d'indisponibilité
- Ne pas hésiter à faire toute suggestion améliorant le fonctionnement du club

ENGAGEMENTS DES JOUEURS

↳ ENTRAINEMENTS

- Participer aux entraînements ; venir régulièrement
- Arriver à l'heure
- Prévenir du retard ou de l'absence
- Aider à ranger le matériel ; respecter le matériel, les lieux (laisser propre les vestiaires)
- Respecter ses entraîneurs, ses partenaires, ses coaches
- Ne pas quitter la salle sans autorisation (mineurs)
- Le joueur est sous la responsabilité de l'entraîneur du début jusqu'à la fin de l'entraînement

↳ COMPETITIONS

- En cas d'absence, prévenir le responsable d'équipe et le coach
- Pour un match à domicile venir 45 mm avant l'horaire du match
- Pour un match à l'extérieur, respecter l'horaire du départ de la salle. Les déplacements sont assurés par les parents à tour de rôle
- Respecter les locaux ; laisser les vestiaires propres (à domicile comme à l'extérieur)
- Répondre présent à une convocation d'arbitrage, de tables de marque (venir 15 mm avant l'horaire prévu du match), de **responsable de salle (venir 45 mm avant l'horaire prévu du match)**. Prévenir en cas d'absence et trouver un remplaçant.